

Rubrique: GESTION DES PERSONNELS : RETRAITES RENTREE 2018

Objet Date

: Novembre 2017

Contact

: Mme Régine PEYRON

N° Tel

: 04.92.56.57.55

mél Hautes-Alpes

: ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr



## DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2018)

Les enseignants du 1er degré qui désirent être admis à la retraite à compter de la rentrée 2018, doivent remplir le dossier de demande d'admission à la retraite paru au bulletin académique spécial n° 350 du 22 mai 2017 « demandes d'admission à la retraite des fonctionnaires relevant du code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite (CPCMR) Rentrée scolaire 2018 ».

Toutes les informations et les documents nécessaires à votre demande d'admission à la retraite se trouvent dans ce bulletin académique.

## PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE :

Les enseignants du 1er degré qui désirent être admis à la retraite au 1er septembre 2018, doivent déposer leur dossier LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE selon la procédure ci-dessous :

- 1. Télécharger le dossier de demande d'admission à la retraite sur le bulletin académique spécial n° 326 du 22 mai 2017.
- Remplir, dater et signer puis retourner les documents (accompagnés des pièces justificatives) à <u>l'IEN de circonscription</u> qui nous les transmettra pour signature du DASEN et envoi au Rectorat.

Je souligne tout particulièrement l'importance de la transmission des demandes très rapidement.

Un envoi tardif peut entraîner une situation administrative et financière délicate.

Depuis le 1er septembre 2015, la gestion des dossiers d'admission à la retraite est traitée au Rectorat, mais je reste à votre disposition pour tous renseignements concernant votre future retraite.